

**Conseil de quartier Dauphine - Chaillot**

**Séance du 26 janvier 2023**

**Élus référents :**

Julien Guedj, Conseiller d'arrondissement, élu référent Dauphine

Freddy Coudrier, Conseiller d'arrondissement, élu référent Chaillot

Katherine de Meaux, Adjointe au Maire chargée des quartiers Dauphine-Chaillot

**Intervenants :**

Jérémy Redler, Premier adjoint au maire chargé de la coordination générale, de l'administration, des finances et des affaires économiques

Véronique Baldini, Conseillère de Paris déléguée aux espaces verts et à la propreté

Raynald Gilleron, Directeur général adjoint de la mairie du 16<sup>e</sup> en charge de l'espace public

José Da Silva, Chef de la Division Nord, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Service de l'Arbre et des Bois

Laurent Brocherieu, Direction des espaces verts, division du 16<sup>e</sup>

Vivien de Gunzburg, conseiller de quartier Dauphine, référent commission sécurité Dauphine-Chaillot

Jean-Marc Bideau-Tambutet, conseiller de quartier Dauphine.

**Animateur:**

Sébastien Nair, Directeur du développement de la vie associative et citoyenne du 16<sup>e</sup>.

**Ordre du jour :**

- 1- La nature en ville
- 2- Avancée des travaux des conseils de quartier

M.NAIR salue les participants et indique qu'il est très heureux de les accueillir ce soir au lycée Janson de Sailly. Il remercie également le proviseur pour son accueil.

Il évoque ensuite la thématique de la nature en ville qui sera abordée ce soir. Cette thématique est totalement d'actualité après les mois de canicule qu'a connu Paris dernièrement. Il est d'ailleurs certain que tous les participants s'interrogent sur la place de la biodiversité à Paris et dans le 16<sup>e</sup> arrondissement en particulier. Afin d'évoquer ce sujet, ont été invités la Direction des espaces verts et de l'environnement ainsi que le service de l'arbre représenté par Monsieur Da Silva et Monsieur Brocherieux. Véronique Baldini, l'adjointe en charge des espaces verts, est également présente. Elle pourra répondre à toutes les interrogations. Katherine de Maux, adjointe au Maire en charge des quartiers Dauphine et Chaillot, et Reynald Gilleron, Directeur général adjoint de la mairie du 16<sup>e</sup> en charge de l'espace public, sont également présents.

La deuxième partie du conseil de quartier sera quant à elle dédiée aux travaux du conseil de quartier.

M. REDLER remercie tous les participants pour leur présence et rappelle que la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a la volonté de faire le maximum de réunions publiques et d'aller au plus près des habitants, que cela soit en réunion ou bien sur le terrain. Une décentralisation de la mairie a d'ailleurs été lancée depuis quelques mois. Tous les mois, la mairie est décentralisée au sein de tous les quartiers du 16<sup>e</sup> arrondissement. Cela permet aux habitants de venir voir la mairie au plus près de chez eux.

M. REDLER remercie également ses collègues élus qui sont présents aujourd'hui.

*Un document est projeté en séance.*

M. DA SILVA commence par se présenter. Il est responsable de la division Nord du service de l'arbre. La division Nord s'occupe de six arrondissements, soit une bonne partie de Paris :

- 16<sup>e</sup> arrondissement.
- 8<sup>e</sup> arrondissement.
- 9<sup>e</sup> arrondissement.
- 10<sup>e</sup> arrondissement.
- 17<sup>e</sup> arrondissement.
- 18<sup>e</sup> arrondissement.

M. DA SILVA donne quelques chiffres clés sur l'arbre à Paris. Il est important de garder à l'esprit ces chiffres afin de mesurer l'ampleur de la tâche. Une distinction est par ailleurs effectuée en fonction de l'emplacement des arbres. Paris compte 100 000 arbres d'alignement. Les arbres d'alignement correspondent aux arbres se trouvant sur les trottoirs et sur la voirie parisienne. Les parcs et jardins et les squares municipaux comptent quant à eux environ 40 000 arbres. Environ 30 000 arbres sont situés dans les 20 cimetières intramuros et extramuros, gérés par la Ville de Paris. Près de 6 000 arbres sont localisés dans les talus du Boulevard périphérique. Les établissements municipaux (écoles, crèches, etc.) comptent environ 7 000 arbres. Les équipements sportifs comptent environ 4 000 arbres. Les bois comptent quant à eux environ 300 000 arbres.

M. DA SILVA évoque ensuite les intérêts de la présence des arbres à Paris. Les arbres apportent de la fraîcheur en milieu urbain. Cela est d'autant plus important compte tenu des périodes de forte chaleur qui sont de plus en plus fréquentes à Paris. Les arbres sont aussi essentiels dans la préservation de la biodiversité, la régulation de la ressource en eau et dans l'embellissement du paysage. Les arbres contribuent également à apporter un sentiment de bien-être en ville. Ce dernier point n'est pas négligeable.

En outre, l'arbre en milieu urbain n'est pas dans son milieu naturel, il est donc soumis à de nombreuses contraintes :

- Les constructions.
- Des sols de mauvaise qualité, ou de qualité non optimale.
- Un microclimat urbain avec beaucoup moins de circulation d'air, ce qui crée des ambiances plus chaudes.

- Un dessèchement plus intensif.
- Les agressions physiques accidentelles, malheureusement très fréquentes (véhicules tamponnant les arbres, etc.).
- Les tailles nécessaires permettant aux arbres de s'adapter au milieu urbain (ces tailles n'ont rien de naturel, elles vont donc à l'encontre du développement naturel de l'arbre), etc.

Concernant ce dernier point, il est important de souligner que depuis quelques années, les doctrines d'entretien de l'arbre ont un peu changé. Auparavant, la taille était beaucoup plus sévère afin de dégager les façades ou la signalisation. La taille est toujours réalisée aujourd'hui. Les tailles effectuées aujourd'hui sont néanmoins beaucoup moins sévères dans l'optique de privilégier le port naturel de l'arbre. Des interventions régulières sur un arbre favorisent la création de portes d'accès pour les microbes et les champignons qui vont agresser l'arbre.

En outre, M. DA SILVA évoque également l'entretien de l'arbre et les deux tournées de surveillance réalisées. Tous les arbres sont vus au moins une fois par an via un contrôle visuel. Ce contrôle peut être plus ou moins long en fonction de la taille de l'arbre et les difficultés qu'il peut présenter. Un contrôle phytosanitaire est par ailleurs mené tous les cinq ans. Tous les ans, 20 % du parc arboré est soumis à ce contrôle phytosanitaire. Le contrôle phytosanitaire correspond à une étude beaucoup plus poussée de l'arbre comprenant parfois des tests (tests de traction, etc.). À partir de ces tests, une fiche de santé de l'arbre est établie. Cette fiche de santé repose sur plusieurs critères. Ces critères auront chacun une note de 1 à 4. La note la plus défavorable sera considérée comme la note principale. La note reflète l'état de santé de l'arbre :

- Note 1 : l'arbre est en parfaite santé.
- Note 2 : l'arbre est en bonne santé.
- Note 3 : l'arbre commence à décliner.
- Note 4 : l'abattage est requis.

M. DA SILVA décrit ensuite le cycle de vie de l'arbre. Après avoir été planté, l'arbre fait l'objet d'un accompagnement effectué par le service de l'arbre pendant ses trois premières années. L'accompagnement comprend :

- L'entretien du pied d'arbre.
- L'entretien de l'arbre.
- L'arrosage de l'arbre, etc.

L'arrosage n'est plus effectué après ces trois premières années. La Direction de la voirie et des déplacements prend ensuite le relais afin de procéder à la réfection définitive du pied d'arbre. À partir de ce moment, l'arbre pousse en autonomie, et les tailles d'entretien évoquées précédemment sont effectuées (dégagement de façades, dégagement des feux de circulation, dégagement de la signalisation routière, etc.). Ensuite, l'arbre décline. Il peut décliner de façon naturelle, son déclin peut néanmoins être également lié à des interventions humaines. Lorsqu'il décline, l'arbre est abattu et dessouché. La préparation de la fosse d'arbre pour la prochaine plantation est réalisée pendant le dessouchage. Les abattages sanitaires représentent chaque année entre 1,5 et 2 % du patrimoine arboré.

En outre, Paris compte 250 arboristes-élagueurs répartis sur 14 ateliers. L'atelier chargé du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris est basé au boulevard Exelmans sous le pont du Garigliano. Cet atelier compte un effectif budgétaire de 15 bûcherons-élagueurs. Il s'agit malheureusement d'un métier très en tension, touché par d'importantes difficultés de recrutement. Un concours pour 35 postes a été ouvert cette année. Seuls 9 candidats y ont participé, parmi eux 7 ont été retenus. Finalement, 4 candidats ont intégré le service. Sur un effectif de 15, l'atelier du 16<sup>e</sup> arrondissement compte au total seulement 7 bûcherons. Cet atelier fonctionne donc à « demi-effectif ».

M. DA SILVA précise qu'il n'évoque pas ce manque d'effectif pour se dédouaner, mais plutôt pour expliquer les retards éventuels pris par le service notamment dans l'entretien et l'élagage. Il s'agit en outre d'un métier difficile.

M. DA SILVA précise par ailleurs les missions des arboristes-élagueurs :

- La plantation.
- L'entretien.
- L'arrosage.
- La taille des arbres.
- L'abattage.

M. DA SILVA rappelle que les arboristes-élagueurs se font régulièrement prendre à partie lorsqu'ils abattent des arbres. Or, les arboristes-élagueurs ne prennent aucun plaisir à abattre un arbre, ils le font toujours à contrecœur. Malheureusement, cela fait partie du cycle de vie d'un arbre. Les principes de sécurité sont toujours privilégiés. En cas de doute, il est préférable d'abattre un arbre plutôt que d'attendre qu'il tombe sur une personne.

M. DA SILVA indique que les actions du plan Arbres visent notamment à planter plus d'arbres en ville. Cela n'est pas forcément évident. La plantation d'un arbre est soumise à de nombreuses contraintes :

- La largeur minimum des trottoirs.
- La présence de réseaux souterrains (eau, gaz, électricité, téléphonie, métro, CPCU, etc.), d'autant plus que le sous-sol parisien est très encombré.

Le qualitatif est également privilégié. Il est essentiel de privilégier la plantation d'arbres dans des lieux au sein desquels les arbres auront un avenir et pourront s'épanouir.

Le service a également pour mission de préserver, mettre en valeur et mieux faire connaître le patrimoine existant.

En outre, dès qu'un projet public ou privé est mené, le service étudie systématiquement la possibilité d'ajouter des plantations (arbres, espaces verts, massifs arbustifs, etc.). Cette question est fondamentale. Elle se pose systématiquement lorsqu'un projet de réaménagement de la voie publique est conduit. Cela se traduit par des aménagements menés partout à Paris.

Par ailleurs, les interventions menées sur le Boulevard périphérique ne sont pas négligeables. Les talus du Boulevard périphérique comptent de nombreux arbres et massifs arbustifs. Cela représente une zone verte non négligeable.

M. DA SILVA évoque la charte de l'arbre. Cette dernière vise à :

- Inviter les acteurs de la Ville à avoir conscience des différents enjeux.
- Planter plus et planter mieux.
- Maintenir le patrimoine arboré durable.
- Placer l'arbre au cœur des projets.

Il effectue ensuite un petit focus sur le 16<sup>e</sup> arrondissement, en indiquant que de nombreuses informations sont disponibles pour les Parisiens (nombre d'arbres, classification, les emplacements, liste des différentes essences présentes dans l'arrondissement, état de santé du patrimoine arboré du 16<sup>e</sup> arrondissement, etc.).

En outre, la campagne de plantation vient de démarrer pour le 16<sup>e</sup> arrondissement. Elle se tient de mi-novembre à fin-mars. Le programme englobe la plantation de 218 arbres sur l'arrondissement, d'ici fin mars.

M. REDLER salue l'arrivée de Patrick Fournié, le proviseur de l'établissement qui accueille la réunion. Il remercie Patrick Fournier pour l'accueil du Conseil de quartier au sein de son établissement.

M. FOURNIÉ est heureux d'accueillir ce conseil de quartier dans la cité scolaire Janson de Sailly. Cette cité scolaire dispose d'un label Développement durable. L'établissement est en effet labélisé 3D par le Conseil Régional. L'établissement mène de nombreuses actions sur ce sujet. L'établissement plante

d'ailleurs des arbres sous l'égide de la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. L'établissement compte également des ruches et des poules qui consomment annuellement plusieurs tonnes de déchets alimentaires. La restauration de l'établissement sert d'ailleurs 3000 repas quotidiennement. La cité scolaire compte d'ailleurs environ 4 000 élèves et étudiants.

En outre, la restauration est alimentée par des fermes. De nombreux produits bio sont utilisés. Le pourcentage de bio de la cité scolaire dépasse largement les recommandations du Conseil Régional. Les bêtes sont achetées dans un lycée agricole de Normandie. L'établissement essaye de mener de nombreuses actions sur ce sujet dans la mesure de ses possibilités et des espaces qu'il dispose. Toutes ces actions figurent d'ailleurs dans le site internet de la cité scolaire.

*(Applaudissements)*

Une intervenante rappelle que les cultures sur le toit du collège dépendant de la cité scolaire ont été arrêtées du fait de la pandémie. Dans ce cadre, cette intervenante souhaite savoir si cela va reprendre.

M. FOURNIÉ répond qu'il s'agissait d'une politique conduite par la mairie de Paris sur les toits du site Delacroix. Pour l'instant, il n'y a plus rien. La reprise d'une action de ce type peut néanmoins être envisagée.

M. BROCHERIEUX indique qu'il fait partie du service Exploitation des jardins. Ce service comporte 11 divisions territoriales et 1 400 personnes pour toute la ville de Paris, dont une centaine de personnes pour le 16<sup>e</sup> arrondissement. Le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris compte par ailleurs cinq ateliers de jardinage. Ce service est chargé de l'entretien et de la gestion des espaces verts dans son ensemble, y compris la plantation des arbres. La gestion des jardins suit aujourd'hui une démarche entièrement écologique. Les jardins sont audités tous les cinq ans par un organisme. L'organisme actuellement chargé de l'audit est ECOSERT. À chaque audit, le service est noté sur différents critères :

- La structure du jardin.
- Le sol.
- La gestion de l'eau.
- La formation des agents.
- La gestion du matériel mécanique, etc.

Ces notes débouchent sur une note globale sur 100 points.

En outre, il est essentiel que le service soit dans une démarche d'évolution constante. Le jardin Parodi ainsi que tous ses petits jardins satellites a été audité cette année. Il a obtenu une note de 93 sur 100. Il s'agit d'une note excellente. Le jardin est évidemment labélisé ECOSERT.

Concernant la biodiversité, les jardiniers ont notamment fabriqué des nichoirs et des hôtels insectes qui ont été mis en place sur l'avenue Foch. Par ailleurs, des massifs ont été créés sur le secteur Jefferson autour de la place des États-Unis.

En outre, le service a des partenariats avec la LPO, le muséum, mais également avec Sorbonne Université.

M. GILLERON ajoute qu'il est impossible d'étendre de façon importante les jardins car la réserve foncière à Paris commence à devenir faible. Les arbres d'alignement sont soumis à des contraintes. Aujourd'hui, la végétalisation est fortement développée. La végétalisation peut se faire en îlot ou dans les voies. Aujourd'hui, l'extension du vert en ville passe beaucoup par ses petites parcelles végétalisées. Le vert permet des apports en termes de biodiversité (faune et flore), il permet aussi de lutter contre les îlots de chaleur. Cela constitue un enjeu majeur, il est en effet devenu difficile de tenir en ville pendant les périodes caniculaires. Le vert est aussi essentiel dans le Plan Eau. Aujourd'hui, Paris est quasiment imperméable partout à l'exception des lieux qui comptent des arbres. Le vert est aussi essentiel pour le bien-être des habitants et dans le démarquage des espaces publics. Ces lieux végétalisés se

développent, notamment à Auteuil-Sud où des espaces végétalisés fleuriront dans les prochains mois sur l'avenue de Versailles.

En outre, la possibilité de faire des permis de débitumer existe aujourd'hui. Les riverains, les gestionnaires de l'immeuble, les copropriétés peuvent sur la plateforme Paris.fr ou via la mairie d'arrondissement proposer un projet pour débitumer et s'approprier une jardinière ou un espace de pleine terre sur lequel quelque chose pourrait être mis en place.

Mme BALDINI rappelle que pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, les espaces verts sont fondamentaux, car ils font partie de l'identité de cet arrondissement. La mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement est donc particulièrement attentive à ces sujets. Mme BALDINI ajoute par ailleurs qu'elle travaille énormément avec Monsieur Da Silva. Depuis quelques mois, l'arbre est devenu un vrai sujet. Une méthode de travail a donc été mise en place entre Mme BALDINI et Monsieur Da Silva.

Mme BALDINI indique que Monsieur Da Silva lui envoie les autorisations d'abattre. Mme BALDINI avoue qu'elle fait confiance aux spécialistes, elle est en effet incapable de dire si l'arbre est malade ou non. Aujourd'hui, les photos et les explications correspondant aux abattages des arbres sont ajoutées sur le service internet de la mairie. Cela permet d'informer les habitants, ainsi ils ne seront pas étonnés dès qu'un arbre est abattu, comme cela était le cas il y a quelques mois. Aujourd'hui, les réponses sont théoriquement sur le site de la mairie.

Mme BALDINI tient d'ailleurs à insister sur la Direction des espaces verts. Les agents de la DEVE sont extrêmement compétents. Ils adorent leur métier. Cela est merveilleux. Les difficultés de recrutement existent à la DEVE, elles sont néanmoins moins importantes qu'à la DPE ou qu'au sein du service de l'arbre. La DEVE a d'ailleurs reçu énormément de prix cette année.

Mme BALDINI souhaite remercier toutes ces personnes qui contribuent à améliorer les espaces verts et la ville.

M. DUMONT indique que le sujet des cours Oasis n'a pas été évoqué alors qu'il constitue un sujet très important. Le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris est très en retard sur ce sujet par rapport aux autres arrondissements de la capitale. Il serait temps de rattraper ce retard. Les cours Oasis sont des espaces végétalisés de fraîcheur, installés dans les cours de récréation des écoles élémentaires de Paris. Au départ, il y en avait dix, intégralement financées par l'Union européenne. Aujourd'hui, Paris compte 100 cours Oasis. Les arrondissements les plus avancés comptent pratiquement deux nouvelles cours Oasis supplémentaires chaque année. Il s'agit d'un projet merveilleux car il est complètement consensuel. Les enfants, les enseignants et les directeurs d'écoles adorent ces cours. Au début, ces cours coûtaient cher. La première cour Oasis a dû coûter environ 500 000 euros. Aujourd'hui, les cours Oasis sont moins coûteuses car maintenant tout le monde sait à peu près comment les concevoir. Ces cours Oasis sont essentiels pour une population comme celle du quartier. Ce quartier compte en effet de nombreux établissements scolaires.

De plus, M. DUMONT rappelle qu'il a été un des présidents d'un bureau de vote de la rue des Belles-Feuilles et il estime que dans la rue des Belles-Feuilles il y a vraiment la place de faire une très belle cour Oasis.

M. DUMONT aimerait que la mairie promeuve les cours Oasis, car le 16<sup>e</sup> arrondissement doit fournir un gros effort pour rattraper les autres arrondissements.

Un intervenant indique qu'il avait proposé à une directrice d'école du 16<sup>e</sup> arrondissement de créer une cour Oasis. Cette directrice était réticente. Les enseignants l'étaient également. Ils étaient réticents à l'idée à ce que la cour de leur école soit ouverte aux riverains.

Le directeur de l'école Longchamp indique que tous les espaces récréatifs ne permettent pas d'avoir des espaces verts. La cour de l'école Longchamp ne permet pas d'avoir de grands espaces verts

puisque l'école ne comporte pas de gymnase pour pratiquer du sport. Il n'y aura plus de sport à l'école si une partie de cette cour est consacrée à des espaces verts. Cela constitue une vraie contrainte.

Le directeur de l'école Longchamp est favorable à cette idée, les contraintes doivent néanmoins être prises en compte.

M. DUMONT ajoute que les cours Oasis ont un effet apaisant sur les enfants.

Une habitante du quartier Dauphine remercie Monsieur Da Silva pour sa présentation très éclairante. Elle évoque ensuite le débat sur le pied des arbres. Elle a entendu dire que les fameuses grilles fortement associées à l'identité parisienne tendront à disparaître au profit de pieds bétonnés.

M. DA SILVA répond que l'ancienne doctrine s'axait autour des terres végétales et des grilles d'arbres. Cette doctrine a été mise à mal il y a quatre ans pendant les événements liés aux gilets jaunes puisque les grilles d'arbres servaient de projectiles pour briser les vitrines. Le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris a d'ailleurs été très touché. La doctrine est en train d'être réécrite entre la DEVE et la DVD. Il est prévu de revenir vers ce qui est le mieux pour l'arbre : de la terre végétale et une grille d'arbre.

M. GILLERON rappelle que dans le cadre du manifeste pour l'esthétique parisienne, la grille d'arbre a bien été confirmée comme étant un élément essentiel et un marqueur de l'esthétique parisienne. La grille dispose d'une triple fonction. La grille permet de maintenir la terre sans trop la tasser. Ce manifeste confirme également le maintien de la terre végétale sous la grille. Pendant un certain temps, la Propreté avait émis le souhait d'avoir du stabilisé sous la grille pour empêcher les déchets de s'intégrer dedans. Le stabilisé est cependant moins bon pour la santé de l'arbre. Le retour à l'esthétique simple et traditionnelle de Paris, existante depuis Adolphe Alphand et Georges Eugène Haussmann, est aujourd'hui acté. Par ailleurs, les pieds d'arbres qui avaient des grands pieds carrés avec du stabilisé qui sont refaits devant la mairie, sont refaits avec des grilles.

En outre, entre 2018 et 2021, environ 150 pieds d'arbres étaient refaits par an. Le rythme a largement été accéléré avec aujourd'hui plus de 300 pieds d'arbres refaits par an. Ce rythme sera amené à être encore amplifié. La restauration de cette esthétique revient et est confirmée sur la durée. Il s'agit de grilles Alphand réalisées sur les mêmes moules.

Une intervenante évoque le cas des Champs-Élysées.

Pour M. GILLERON, le cas des Champs-Élysées est différent car les pieds d'arbres de cette avenue sont étendus, végétalisés et entretenus par les espaces verts.

M. DA SILVA ajoute que son service entretient le pied d'arbre les trois premières années. Ce service n'a pas les effectifs ni le savoir-faire pour les entretenir plus longtemps. Ce qui se fait sur les Champs-Élysées est très ponctuel. Il s'agit d'un site particulier. Cela ne sera pas généralisé à tout le 16<sup>e</sup> arrondissement et à tout Paris.

M. GILLERON indique que la méthode avec l'usage de terre végétale sur la grande fosse et de pavés disjoints est à nouveau privilégiée aujourd'hui. Cela marquera la fin des rondins. Il faudra cependant attendre encore quelques années avant de les voir complètement disparaître. Environ 400 rondins sont recensés sur le 16<sup>e</sup> arrondissement. Ils disparaîtront au fur et à mesure.

M. DA SILVA précise que différents services ont tenté des expérimentations sur le sol aux pieds des arbres. Les essais n'ont pas été franchement très heureux. M. DA SILVA ajoute qu'il n'a pas d'avis esthétique à apporter, pour lui l'essentiel est que les arbres bénéficient de bonnes conditions pour s'épanouir. L'arbre ne peut pas s'épanouir s'il est étouffé. Il est important de laisser un certain volume de terre à l'arbre ainsi qu'une possibilité pour lui d'emmagasiner un maximum d'eau de pluie. Quand il sera plus grand, l'arbre ira chercher l'humidité dont il a besoin avec ses racines, mais quand il est jeune il a besoin d'un certain volume de terre. L'arbre doit respirer. Les collègues de la voirie ont réalisé divers essais. Ces tentatives se sont révélées pas très heureuses.

Une habitante se dit satisfaite de ce qui a été fait rue des Belles-Feuilles. Il y a, dans la rue des Belles-Feuilles, notamment sur le côté droit dans le sens de la montée, ces nouveaux pieds d'arbres sans grilles, avec ce stabilisé. Cette habitante trouve que cela est bien d'un point de vue esthétique. Ces plaques, souvent abîmées, rendaient la marche désagréable sur la rue des Belles-Feuilles. Cette intervenante trouverait dommage que ces pieds d'arbres sans grilles soient défaits sur la rue des Belles-Feuilles.

En outre, de nombreux riverains du 16<sup>e</sup> arrondissement continuent malheureusement de mettre les crottes de leurs chiens au pied des arbres. Sur le stabilisé, cela se voit plus que dans les plaques. Cela est moche. Il serait intéressant de fournir un effort de communication afin que les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement se mettent à ramasser les crottes de leurs chiens.

Cette habitante évoque ensuite le tramway à Porte-Dauphine. Deux squares ont été supprimés. Cette habitante n'a toujours pas vu quelle est la végétalisation qui a accompagné ce projet à l'exception de la présence d'herbe sur les rails.

M. GILLERON indique que toutes les doctrines connaissent des exceptions. Cela est également le cas pour la doctrine relative aux grilles. Les exceptions existent même si elles sont peu nombreuses. Au sein des plateaux de marchés découverts, la santé de l'arbre peut être en danger (présence de sel, etc.). Dans ce cas, il y a une grille pleine ou une grille en résine comme aux Belles-Feuilles. L'autre exception concerne les arbres avec un réseau racinaire très développé qui surplomberaient ce que serait la grille. C'est pour cela que des grilles sont bancales ou déformées. Lorsqu'il est manifestement impossible de rendre le trottoir avec la grille de l'arbre, un aménagement d'exception est mis en place. Pour l'instant, la Voirie privilégie de la résine beige ressemblant à du stabilisé. M. GILLERON n'est pas très fan de cela. Des tests ont été effectués il y a quelques années. Cela semble poreux, mais cela se remplit très vite. Les tâches grasses restent en plus dessus. Le stabilisé reste la moins mauvaise solution lorsqu'il est impossible de faire autrement.

Concernant la question sur le tramway, M. DA SILVA indique qu'il y aura bien des aménagements d'espaces verts. Il indique que son service est consulté, mais c'est la mission Tramway qui gère ce projet. Il ajoute qu'il se bagarre pour avoir de l'eau pour arroser à ces endroits. Un espace vert de 2 000 mètres carrés sera d'ailleurs créé entre le rond-point et l'ancienne gare. De plus, les deux îlots ne sont pas complètement détruits. Un des îlots sera coupé en deux par les rails. De chaque côté, il y aura bien de l'espace vert qui sera refait.

Monsieur ALPHAND rappelle que les slides projetés indiquent qu'il y a 1,5 % d'arbres abattus à Paris. Il rappelle également que Véronique Baldini a précisé que les élus suivent l'avis de ceux qui savent et des experts. Monsieur ALPHAND ajoute que, dans le cadre de travaux au Conseil de Paris, il a discuté avec France Nature Environnement (FNE) ainsi qu'avec le Groupement national de protection des arbres (GNPA). Ces organismes ont dit à Monsieur ALPHAND que certains arbres sont parfois abattus à mauvais escient et qu'il peut avoir des doutes sur la santé de l'arbre. Cela suscite d'ailleurs des polémiques au sein des quartiers. Lorsqu'un arbre est abattu, les élus sont souvent sollicités par des riverains qui leur disent « pourquoi tel ou tel arbre a-t-il été abattu alors qu'il paraissait visiblement être en excellente santé ? ». Dans ce cadre, M. ALPHAND demande s'il est possible que les agents se trompent parfois lorsqu'ils abattent un arbre.

M. DA SILVA indique que d'un point de vue administratif, tous les abattages font l'objet de la constitution d'un dossier d'abattage. Ce dossier est soumis à la Direction de l'urbanisme, aux mairies d'arrondissements et à la mairie centrale. L'arbre est abattu une fois que les avis de ces trois instances sont transmis. Dans le cas des abattages sécuritaires, les arbres sont abattus en urgence car ils présentent des problèmes de sécurité. Le dossier est ensuite monté.

Contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent, les abattages de confort n'existent pas. Seuls trois cas conduisent à un abattage. Dans le cadre d'un projet, l'aménageur doit apporter la preuve qu'il n'a pas d'autres solutions techniques que d'abattre un arbre. Si une autre solution technique est



possible, elle sera imposée même si elle coûte beaucoup plus cher que l'abattage de l'arbre. Si l'abattage est obligatoire dans le cadre d'un projet, l'aménageur est soumis à une obligation de compensation. Les abattages peuvent également être justifiés par l'état phytosanitaire des arbres. Les abattages peuvent aussi être réalisés pour des raisons de sécurité. Lorsque la sécurité est en jeu, le doute n'est pas permis.

M. DA SILVA répète qu'il n'y a pas d'abattage de confort. Les bûcherons-élagueurs de la Ville de Paris sont des amoureux des arbres. Pour eux, cela est un échec d'abattre un arbre qu'ils ont planté. Il est cependant hors de question de jouer avec la sécurité. En cas de doute, l'arbre est abattu.

Une habitante indique qu'elle a l'impression qu'il existe un délai certain entre l'abattage d'un arbre et le moment où un arbre est replanté. Il y a en effet de nombreuses avenues avec des souches qui restent là pendant de nombreux mois.

M. DA SILVA rappelle que deux campagnes ont lieu. La première campagne, qui a lieu à la fin de l'été, est consacrée à l'abattage, au dessouchage et à la plantation. La seconde campagne menée en hiver est surtout une campagne d'abattage, les équipes n'ont matériellement pas le temps d'abattre, dessoucher et replanter des arbres. Certains arbres sont effectivement plantés à N+1.

Une habitante indique qu'elle n'est pas certaine que la possibilité pour les copropriétaires et les magasins de débitumer et de créer une jardinière et s'en occuper soit quelque chose de positif. Dans beaucoup de cas, les jardinières ne font plus l'objet d'un entretien après un certain temps. Certaines d'entre elles deviennent même des dépôts épouvantables.

M. GIILLERON indique que la démarche est aujourd'hui simplifiée car beaucoup de personnes abandonnaient l'idée, car ils estimaient qu'il y avait trop de contraintes pour végétaliser un pied d'arbre. Aujourd'hui, la contrainte est moins lourde, il est donc possible de s'approprier et végétaliser un pied d'arbre. En cas d'échec, la Ville peut reprendre la main. Le permis de débitumer correspond à une procédure plus lourde qui comprend notamment une instruction technique auprès des services de voirie. Le permis de débitumer représente trois à quatre projets potentiels par an par arrondissement.

*M. DA SILVA quitte la séance.*

*(Applaudissements)*

Mme DE MEAUX aborde la deuxième partie de la réunion plénière consacrée aux opérations des conseils de quartier Dauphine-Chailot.

M. DE GUNZBURG évoque un projet qui a été lancé il y a deux ans et qui a été mis en œuvre cette année. Ce projet est « Un enfant, une école, un arbre ». Deux écoles du 16<sup>e</sup> arrondissement ont été associées au projet : une école publique (Janson de Sailly) et une école privée (Saint-François). Deux arbres ont été plantés à Janson de Sailly. Deux arbres ont également été plantés près de Saint-François le long de l'avenue Foch près d'un parc au sein duquel les écoliers de Saint-François se rendent après l'école. Le concept était vraiment d'avoir un arbre qui identifie l'école. L'objectif est que les enfants puissent s'identifier avec cet arbre, grandir avec cet arbre et voir cet arbre tous les jours. Cela peut permettre aux enfants de comprendre la relation avec le vert qui est une relation interactive. Il s'agit de la première chose dont l'homme a besoin. L'idée est d'inscrire ce projet dans le temps en offrant chaque année la possibilité à de nouvelles écoles d'entrer dans ce programme. Le but de ce projet est d'éduquer les enfants à l'environnement et le faire dès le plus jeune âge. Les deux nouvelles écoles associées au projet sont l'école publique Longchamp et l'école privée Concordia. Concordia est une école assez intéressante et assez avant-gardiste. Elle a bien voulu faire partie de ce projet. Les écoles déjà dans le programme ne sont d'ailleurs pas abandonnées. Le but est que les nouveaux élèves de CE1 aient la même expérience. L'idée est d'offrir un arbre chaque année aux écoles faisant partie du projet.

Mme DE MEAUX ajoute qu'elle est absolument ravie de l'engouement que l'opération « Un enfant, une école, un arbre » a suscité auprès des élèves, mais également auprès du corps enseignant.

Par ailleurs, Mme DE MEAUX remercie chaleureusement la DEVE pour avoir engagé ce partenariat avec la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

M. BIDEAU-TAMUTET, conseiller de quartier Dauphine, propose la création d'une Commission Nature en ville. Quelques idées ont déjà été avancées :

- L'établissement d'une carte de la faune et de la flore du 16<sup>e</sup> arrondissement.
- L'organisation d'une journée de la biodiversité avec la participation d'intervenants.
- La visite de la fondation Good Planet, etc.

Les idées restent ouvertes. Il est essentiel de se réappropriier la ville à travers la nature qui est le bien commun indispensable à tous.

*(Applaudissements)*

*La séance est levée.*

\*\*\*\*